



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers : 28  
Conseillers en exercice : 27  
Quorum : 15  
  
Présents : 19  
Excusés : 7  
Absents : 1  
Procurations : 5

Vote  
Favorables : 21  
Défavorables : 3  
Abstentions : 0  
Non votants : 0

n° DEL-2023-099

Objet

**SPORT**

Tarifification des activités et  
des produits vendus à la  
piscine pour la saison 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai, à 19 h 00, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES., sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Président.

Date d'envoi de la convocation : 5 mai 2023

Présents : Muriel ABADIE, Janine BARIOULET-LAHIRLE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Claude BOUZIN, Delphine COLLIN, Claudine DANEZAN, Jean-Claude DAROLLES, Julien DÉLIX, Francis IDRAC, Francis LARROQUE, Gaëtan LONGO, Claire NICOLAS, Yannick NINARD, Frédéric PAQUIN, Martine ROQUIGNY, Régine SAINTE-LIVRADE, Bernard TANCOGNE, Jean-Marc VERDIÉ

Procurations :

1. Georges BELOU a donné procuration à Gaëtan LONGO
2. Jean-Luc DUPOUX a donné procuration à Bernard TANCOGNE
3. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER a donné procuration à Muriel ABADIE
4. Denis PÉTRUS a donné procuration à Éric BIZARD
5. Marylin VIDAL a donné procuration à Jean-Marc VERDIÉ

Excusés : Georges BELOU, Jacques BIGNEBAT, Jean-Luc DUPOUX, Jean-Sébastien KLEIN-MEYER, Gérard PAUL, Denis PÉTRUS, Marylin VIDAL

Absents : Brigitte HECKMANN-RADEGONDE

Secrétaire de séance : Gaëtan LONGO

Le Président fait part du cadre fixé par la collectivité pour mettre en œuvre l'ouverture de la piscine en 2023 :

- Ouverture du samedi 20 mai au vendredi 20 octobre 2023 (vote du conseil communautaire le 15 décembre dernier).

Il rappelle que la projection d'occupation permet d'accueillir les scolaires sur les périodes de printemps et d'automne, aucune classe n'est refusée, les associations bénéficient des créneaux dédiés habituellement.

Des mesures techniques seront mises en œuvre en faveur de la sobriété énergétique (diminution de la température de l'eau, coupure de l'eau chaude sanitaire et arrêt du chauffage de l'eau des bassins sur les mois de juillet et d'août).

La grille tarifaire est revue à la hausse afin d'optimiser les recettes.

Le Président propose à l'assemblée d'adopter la nouvelle grille tarifaire, comme vu lors de la commission sport et culture le 23 février dernier, à savoir :

- maintien des prestations offertes (enfants de moins de 4 ans, personnes de plus de 80 ans, groupes scolaires primaires du territoire, carte 10 entrées agents du territoire, jeunes participant à l'été « jeunes », services de secours et de sécurité du territoire, sapeurs-pompiers, gendarmes, policiers municipaux, accompagnants et personnes en situation de handicap)
- abaissement âge pour les entrées offertes :
  - ✓ de moins de 6 à moins de 4 ans,
- augmentation du tarif de l'entrée unitaire :
  - ✓ de 4,00 € à 5,00 € (plein tarif),
  - ✓ de 1,50 à 2,00 € (tarif réduit)
  - ✓ de 7,00 € à 9,00 € famille,
- ajustement de tous les tarifs
  - ✓ cartes 10 entrées
  - ✓ et abonnements,
- augmentation
  - ✓ cours Aquabike, de 12,00 € à 14,00 €
  - ✓ cours aquagym de 7,00 € à 8,00 €
  - ✓ couloir, comité d'entreprise, et divers : 20 € / l'heure / le couloir,
  - ✓ séance d'initiation aquatique de 8,00 € à 10,00 €,
- création du tarif d'aisance aquatique : 5,00 € le test
- création du tarif de mise à disposition du bassin pour les cours privés des maîtres-nageurs 20 € par mois,
- augmentation de la location de transat de 2,00 € à 4,00 €.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (21 voix Pour et 3 voix Contre : Mme BONNET, MM. BIZARD et PÉTRUS) :**

- **d'adopter la grille des tarifs 2023 (entrées, activités, ventes annexes et buvette) telle que suit :**

<b>TARIFS PISCINE TERRITORIALE 2023</b>	
<b>ENTRÉES JOURNALIÈRES</b>	
Adultes	<b>5,00 €</b>
Réduit (4 ans à 18 ans / étudiants / et 65 ans et plus)	<b>2,00 €</b>
Tarif « Famille » 4 (2 Parents + 2 enfants) (1+3)	<b>9,00 €</b>

<b>CARTES 10 ENTRÉES</b>	
Adultes	<b>40,00 €</b>
Réduit (4 ans à 18 ans / étudiants / et 65 ans et plus)	<b>15,00 €</b>
<b>ABONNEMENTS SAISON</b>	
<b>Habitants du territoire de la Gascogne Toulousaine</b>	
Saison adulte	<b>120,00 €</b>
Saison réduit (4 ans à 18 ans / étudiants / et 65 ans et plus)	<b>55,00 €</b>
<b>Habitants des communes extérieures au territoire</b>	
Saison adulte	<b>170,00 €</b>
Saison réduit (4 ans à 18 ans / étudiants / et 65 ans et plus)	<b>78,50 €</b>
<b>ABONNEMENTS MENSUELS</b>	
<b>Habitants du territoire de la Gascogne Toulousaine</b>	
Abonnement mensuel adulte	<b>50,00 €</b>
Abonnement mensuel réduit (4 ans à 18 ans / étudiants / et 65 ans et plus)	<b>25,00 €</b>
<b>Habitants des communes extérieures au territoire</b>	
Abonnement mensuel adulte	<b>60,00 €</b>
Abonnement mensuel réduit (4 ans à 18 ans / étudiants / et 65 ans et plus)	<b>30,00 €</b>
<b>TARIFS ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET ACCUEIL JEUNES</b>	
Adultes et enfants (4 ans à 18 ans)	<b>1,00 €</b>
<b>TARIFS GROUPES SCOLAIRES PRIMAIRES extérieurs au territoire de la Gascogne Toulousaine et ÉLÈVES du CYCLE SECONDAIRE</b>	
Primaire	<b>15,00 € / h</b>
Secondaire collégiens (public ou privé)	<b>15,00 € / h</b>
Secondaire lycéens ( <i>dernière indexation annuelle 2022</i> )	<b>31,12 € / h</b>
<b>PRESTATIONS OFFERTES</b>	
Enfant moins de 4 ans / 80 ans et plus	
Groupes scolaires primaires du territoire de la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine	
Cartes 10 entrées pour les agents de la Communauté de communes et des communes du territoire	
Participation à l'opération « Été Jeunes" de l'année	
Sapeurs-pompiers du centre de secours du territoire	
Brigade de gendarmerie du territoire	
Police municipale de l'ISLE-JOURDAIN	

Visiteurs sur l'espace buvette	
Personnes en situation de handicap (sur justificatifs)	
Accompagnant d'une personne en situation de handicap	
TARIFS PISCINE TERRITORIALE - ACTIVITÉS	
Initiation milieu aquatique	10,00 €
AQUAGYM (la séance)	8,00 €
AQUAGYM (10 séances)	70,00 €
AQUAGYM (carte saison)	200,00 € (2 séances hebdo.)
AQUABIKE (la séance de 30 mn)	14,00 €
AQUABIKE (les 10 séances)	120,00 €
AQUABIKE (location libre 30 mn)	10,00 €
AQUABIKE (Carte saison)	150 € (1 séance hebdo.)
Leçon de NATATION (unitaire la séance) habitant du territoire	18,00 €
Leçon de NATATION (unitaire la séance) habitant extérieur au territoire de la Gascogne Toulousaine	20,00 €
Forfait NATATION (10 séances) - Valable max. 3 semaines Habitant du territoire de la Gascogne Toulousaine	130,00 €
Forfait NATATION (10 séances) - Valable max. 3 semaines Habitant extérieur au territoire de la Gascogne Toulousaine	160,00 €
Tarif du couloir à l'heure (associations extérieures, entreprises ou prestataires privés, comités d'entreprises)	20 € / heure / couloir
Test aisance aquatique	5 € le test
Activité Sport Santé Adaptée	Définie par l'OIS
Cours privés par les maîtres-nageurs	20,00 € / mois
VENTES ANNEXES	
Bonnet de bain (unité)	1,00 €
Location transat	4,00 €
Nouvelle carte (si perte de la première)	2,00 €

BUVETTE	
PRODUITS SUCRÉS	
Glaces	
MAGNUM Classic	3,00 €
MAGNUM Chocolat blanc	3,00 €
MAGNUM Amande	3,00 €

MAGNUM Double-chocolat	
MAGNUM Cookies	
Cornetto caramel salé	3,00 €
Cornetto Tropical (+ 100 ml *)	3,00 €
Cornetto Enigma Chocolat	1,00 €
Barre Bueno ice-cream	2,50 €
Cornetto Bueno ice-cream	2,50 €
Cornetto Enigma Vanille	1,00 €
BEN & JERRYS (100 ml au lieu de 150 ml)	3,50 €
SOLERO Bio citron	2,00 €
SOLERO Exotique	2,00 €
CALIPO shots Cola	2,00 €
CALIPO shots Lipton	2,00 €
SUPER TWISTER (orange fraise citron...)	2,00 €
PUSCH UP HARIBO	2,00 €
<i>Autres produits sucrés</i>	
DONUTS	1,50 €
Gaufre sucre	2,50 €
Gaufre Nutella	3,00 €
Panini Nutella	4,50 €
Pop-Corn	2,00 €
Sachet de bonbons (40 g)	1,00 €
<b>BOISSONS</b>	
Fraîches : sodas, jus de fruits (33 cl)	2,50 €
Thé, chocolat	2,00 €
Café	1,20 €
Eau (50 cl)	1,00 €
<b>PRODUITS SALÉS</b>	
Croque-monsieur	3,00 €
Panini (au choix)	4,50 €
Chips	1,00 €

- de donner délégation à M. le Président pour mettre en œuvre les actions et viser tout acte relatif au fonctionnement de la piscine en 2023.

La présente délibération a été signée le 16 mai 2023  
 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 16 mai 2023  
 Expédiée à la Préfecture le 16 mai 2023  
 Affichée le 16 mai 2023

**Le Président,**



**Francis IDRAC**